

Contrat de location de la salle multi fonction de Chasné sur Illet

Mairie de Chasné sur Illet
Tél : 02.99.55.22.79

Nom du locataire
Adresse
.....
Tél.....
Date de location :

Désire louer la salle multi fonction - Petite salle (70 personnes maxi)
Ou - Grande salle (150 personnes maxi)

Le

Nature de la manifestation

Au prix de :€

Un chèque de **caution de** €devra être versé lors de la réservation.

Le chèque de location de € sera versé lors de la prise des clés.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle multi fonction de Chasné sur Illet située rue de l'école **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. Une location à la journée est de 9 h le matin à 9 h le lendemain.
- Toute sous-location est strictement interdite.
- Les particuliers ont interdiction d'y pratiquer des activités à but lucratif.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- Les issues de secours devront constamment restées dégagées.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la salle. Les chemins d'accès devront être laissés libres.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.
- Les sols devront être balayés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container bleu situé derrière la salle. Des sacs de tri sélectifs seront mis à la disposition des locataires.
- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond, des crochets ont été fixés au plafond, afin de permettre la décoration, il est donc interdit d'utiliser punaises ou scotch, sur les murs.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- L'heure de fermeture de la salle est fixée à **1 heure du matin**.
- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Nota : les chèques sont à mettre à l'ordre du Trésor Public.

Fait à le.....

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le maire ou son représentant,

Contrat de location de la salle multi fonction de Chasné sur Illet

Mairie de Chasné sur Illet
Tél : 02.99.55.22.79

Nom du locataire
Adresse
.....
Tél.....
Date de location :

Tarifs de location

Utilisateurs	Grande salle	Petite Salle	Montant à régler
Associations - Réunions dans le cadre de l'activité Chasnéennes : - Réunions à but lucratif	Gratuit	Gratuit	
Chasnéens : - Journée - Week-end	160 € 220 €	80 € 110 €	
Habitants extérieurs : - Journée - Week-end	320 € 440 €	160 € 220 €	
Vin d'honneur (matin ou après-midi)	120 €	60 €	
Ménage (si besoin)	30 €	30 €	